



PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 juillet 2017

Le mardi 11 juillet 2017 à 18 heures 30, le conseil communautaire, suite à la convocation de M. le Président en date du 5 juillet 2017, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, sous la présidence de M. Jean-Michel COMBET, Président.

APPEL NOMINAL

Présents :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Gilles PECCI, M. Georges Noel NICOLAS, Mme Corinne GARCONNET, M. Michel de REYDET

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cercier

M. Jean-Michel COMBET

Commune de Copponex

M. François RICHER

Commune de Cruseilles

M. Daniel BOUCHET, Mme Brigitte CARLIOZ, M. Bernard DESBIOLLES,
M. Louis JACQUEMOUD, M. Louis-Jean REVILLARD, Mme Catherine CHALLANDE, M. Frank GIBONI

Commune de Cuvat

M. Dominique BATONNET

Commune le Sappey

Mme Laura VIRET

Commune de Saint Blaise

M. André VESIN

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, M. Bernard SAILLANT

Commune de Villy le Pelloux

M. Jean-François VERNON

Procurations :

M. Christian BUNZ, Mme Dorine PEREZ, commune de Cruseilles
Mme Marcelle BUFFARD, Commune de Cuvat
M. Xavier BRAND, Commune de Vovray en Bornes

Absents excusés :

Mme Catherine BEYHURST, Commune de Copponex
M. Jean-Louis FELFLI, M. Christophe BOYER, Commune de Cernex
Mme Charlotte BOETTNER, Commune de Villy le Pelloux

Présents : 21

¶¶¶

M. le président souhaite la bienvenue aux délégués et soumet le procès-verbal de la séance du 20 juin 2017 à approbation. Il informe les membres que M. Christian Bunz a demandé un rajout dans la délibération n°11 : « M. BUNZ informe qu'il s'est abstenu lors du vote car, pourtant vice-président aux déchets, il n'a été ni consulté, ni même mis au courant. »

Les conseillers communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire au sein du conseil. M. le président propose aux membres du conseil de désigner le secrétaire par ordre alphabétique des délégués ; M. Bernard Desbiolles a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le président informe les membres des décisions rendues exécutoires.

M. le président propose que les délibérations aient lieu à main levée. Tous sont unanimes. Il demande également aux membres de modifier l'ordre de certaines délibérations.

M. le président remercie Mme Dominique Alvin, M. Pierre Gal, Mme Christine Megevand et M. Julian Martinez pour leur présence. Il excuse Monsieur le Sous-Préfet.

Délibérations

Décisions de Monsieur le Président

2017.07. SCP	15.06.2017	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'Ecole d'ANDILLY
2017.08. SCP	16.06.2017	Mission contrôle technique et coordonnateur sécurité et protection santé - Nv 2 Ecoles Cuvat, Sappey et Vovray en Bornes lot 2 BTP CONSULTANTS - Avenant n° 1
2017.09. TS	19.06.2017	Remboursement frais inscription de 407 € Abonnement transports scolaires
2017.10. SCP	19.06.2017	Mission contrôle technique et coordonnateur sécurité et protection santé - Nv 2 Ecoles Cuvat, Sappey et Vovray en Bornes lot 1 ACE BTP INGENEERY - Avenant n° 1
2017.11. SCP	21.06.2017	Mission CT - Extension et réhabilitation du gymnase des Ebeaux avenant n°2 - SOCOTEC
2017.12. SCP	03.07.2017	Avenant n° 1 - 2SAVOIE GEOTECHNIQUE - Construction et agrandissement Ecole Vovray en Bornes

PROJET CŒUR DE VILLE A ALLONZIER

La présentation du projet faite par l'architecte et par M. Ange Sartori, urbaniste de la commune, est annexée au procès-verbal.

Il s'agit d'un projet conduit par la société Safilaf, démarrée il y a un peu plus d'un an, sur une surface d'environ 8 ha (dont 3 situés en zone humide). L'opération comptera 362 logements (dont 30 % de logements sociaux, probablement sous maîtrise d'ouvrage Halpades), un restaurant, une crèche et une résidence seniors pour personnes autonomes. L'ambition est de proposer des prix d'acquisition des logements raisonnables et une qualité des matériaux utilisés pour les logements aidés identique à ceux en accession à la propriété. Il n'est pas prévu de logements en accession sociale. Le budget global de l'opération avoisine les 52 M€.

Le traitement de la zone humide fait l'objet d'une étude commune avec Aster et le Smecru. En terme de densité, M. Ange Sartori précise qu'elle est de l'ordre de 70 logements/ha, dans l'esprit du SCOT pour les centres-villes et conforme au PLU.

Le stationnement des véhicules est un enjeu très important et 2 places par logement en moyenne sont prévues. M. Gilles Pecci indique que les déblais / remblais seront très largement traités au sein de l'opération elle-même pour limiter les nuisances à l'égard des riverains.

M. le président évoque le partenariat CCPC/commune pour la réalisation des équipements publics et demande si la commune dispose d'un chiffrage plus précis des participations constructeur. Le représentant du promoteur n'est pas en mesure de communiquer de chiffre. M. Gilles Pecci précise qu'un PUP a été envisagé initialement mais que la Taxe d'aménagement majorée, plus simple et tout aussi adaptée que le PUP, soit retenue. Il ajoute que la STEP d'Allonzier la Caille dispose des capacités pour absorber l'opération.

M. le président indique son intérêt pour la PFAC, outil de financement institué par délibération de la CCPC, en son temps. S'agissant de la STEP, il ajoute qu'elle a été dimensionnée pour desservir 4 communes, dont le projet Cœur de ville d'Allonzier.

Des élus s'interrogent sur l'accès aux réseaux de transport collectif et sur l'absence d'emplacement pour une école. Les lignes de transport desservent la commune depuis la RD 1201. Quant à l'école, M. Gilles Pecci indique qu'elle n'est pas nécessairement au centre du village, qu'un terrain existe à proximité du chef-lieu et que le promoteur participera aux dépenses du volet scolaire.

Il ajoute que s'agissant du financement, tout sera conventionné avant le début des travaux.

Avant de démarrer l'examen des différentes délibérations soumises au conseil communautaire, M. le président précise qu'en réponse à une proposition émise par M. Gilles Pecci au sujet des réunions de bureau, il n'envisage pas de modifier le fonctionnement actuel. Fort d'une participation moyenne de 83 %, il n'entend conserver le bureau comme une instance de dialogue et de réflexion privilégiée pour des dossiers structurants et réaffirme que seule le conseil communautaire à voix délibérative.

Sur la proposition d'acquisition de la carrière d'Allonzier formulée par la commune, il invite à une réunion à la rentrée lorsque l'évaluation demandée à France Domaine sera connue. M. Gilles Pecci souscrit à cette proposition indiquant qu'il avait également l'intention de demander cette estimation. M. Michel De Reydet demande si l'intention de la commune est de procéder à l'apport de remblais. M. le Président lui indique que cela n'est pas le cas.

Délibérations

ADMINISTRATION GENERALE

1. CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX - VERSEMENT D'UNE AIDE A LA COMMUNE DE CERNEX, EN APPLICATION DU PLH, ***votée à l'unanimité***
M. le président précise que cette délibération programmée lors du conseil du 20 juin dernier avait été reportée. Il s'agit d'une construction de 8 logements sociaux sur la commune de Cernex.

FINANCES

2. CESSION DE TERRAIN AU PAE DE LA CAILLE MODIFICATION DE SURFACE, ***votée à l'unanimité***
M. le président précise que la nécessité de créer un espace de stationnement sur le domaine public en bordure de la parcelle concernée oblige à réduire la surface cédée à l'entreprise Chevallier, qui a donné lieu à une précédente délibération du conseil communautaire, le 21 février dernier.
3. DECISION MODIFICATIVE - EXERCICE 2017 N°1 - BUDGET GENERAL, ***votée à l'unanimité***
Cette délibération a pour but d'ajuster les crédits votés au budget primitif sur différentes lignes.
Mme Christine Megevand interpelle M. le président sur le coût de démolition des vestiaires de l'ancien camping, qui n'était pas connu lors de la validation de la mise à disposition du terrain aux Archers du Salève ; M. le président lui précise que ce bâtiment délabré contient de l'amiante et qu'il était nécessairement voué à la démolition. Il ajoute que la responsabilité de la CCPC pourrait être engagée en cas d'accident suite à une intrusion.
4. DECISION MODIFICATIVE - EXERCICE 2017 N°1 BUDGET ASSAINISSEMENT, ***votée à l'unanimité***
M. Joël Louveau précise que des crédits sont insuffisants notamment sur le chapitre 20 pour permettre l'acquisition de logiciels.
5. DECISION MODIFICATIVE - EXERCICE 2017 N°2 - BUDGET EAU, ***votée à l'unanimité***
Explication identique à celle concernant le budget assainissement.
6. SUBVENTION 2017 A ALTER ALPA TOURISME - COMPLEMENT, ***votée à l'unanimité***
M. André Vesin explique qu'en accord avec la CC Fier et Usse, la participation des deux EPCI partenaires sera augmentée de 20 000 € par EPCI pour faire face à des dépenses nouvelles, notamment liées à l'installation dans les nouveaux locaux.

M. Michel de Reydet indique que les cars ne peuvent pas stationner correctement au Bistrot des ponts ; M. André Vesin lui précise que la signalétique doit être travaillée ; M. Daniel Bouchet reconnaît la dangerosité de l'accès actuel et indique qu'un giratoire doit être construit par le département, alors que la commune a libéré le site de certaines constructions. Il regrette que des éléments viennent régulièrement repousser la réalisation de cet aménagement qu'il juge indispensable.

M. Vincent Humbert pose la question sur la mise en place de la taxe de séjour, celle-ci sera perçue lors du 2^{ème} trimestre.

7. SOUSCRIPTION D'EMPRUNTS POUR LE BUDGET GENERAL ET LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT, **votée à l'unanimité**

M. Joël Louveau indique qu'il s'agit d'une opération classique. Il précise que 4 banques ont été consultées et qu'après examen de celles-ci, il est proposé de retenir le Crédit Mutuel qui propose un taux fixe de 1,15 % pour une durée de 15 ans et des montants de 500 000 et 600 000 euros (budget général et budget assainissement).

8. SUBVENTIONS EXERCICE 2017 - AJUSTEMENT DU MONTANT ATTRIBUE A L'OGEC ECOLE PRIVEE, **votée à l'unanimité**

M. le Président explique que l'application de la convention et l'effectif constaté en accord avec l'école entraînent une correction à la baisse de la subvention attribuée à l'établissement par délibération du 28 mars 2017.

M. le président informe les membres qu'il a reçu des représentants de l'école Saint-Maurice confrontés à l'obligation de mettre l'établissement aux normes en matière d'accessibilité handicapés. A ce stade, l'école sollicite des partenariats pour assurer le financement du projet.

Il sera question de l'évoquer lors d'un bureau.

9. ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AU LIEU-DIT « LA COTE » A MENTHONNEX EN BORNES, **votée à l'unanimité**

M. le président précise que la CCPC a été sollicitée pour l'acquisition d'une parcelle de 32 m², au lieu-dit la Côte à Menthonnex en Bornes, sur laquelle sont implantés un conteneur à déchets, un abribus, un regard d'eaux pluviales et un transformateur électrique. Le prix d'acquisition est fixé à 1 euro. La CCPC prend en charge les frais de notaire et de géomètre.

RESSOURCES HUMAINES

9. TABLEAU DES EFFECTIFS DES ATSEM ET MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL ET CREATION / SUPPRESSION DE POSTE POUR LA RENTREE 2017 - 2018, **votée à l'unanimité**

M. Bernard Saillant explique qu'il y a lieu de mettre à jour les temps de travail des ATSEM compte tenu des modifications dues à la hausse des effectifs et à l'évolution de classes de demi-niveau.

Conscient des conséquences financières de l'augmentation démographique, M. le président indique qu'il a demandé des données plus précises sur les évolutions afin de mieux anticiper les impacts budgétaires de ce secteur.

M. Dominique Batonet souligne que le temps de travail des Atsem a baissé dans sa commune et se pose la question de savoir par qui le ménage sera fait ; il lui est répondu que c'est une société extérieure qui effectuera le travail.

Mme Christine Megevand demande que les annonces d'emploi soient communiquées aux communes.

M. Vincent Humbert s'étonne de l'absence d'informations sur les nominations d'enseignants aux communes. M. Bernard Saillant lui répond que la CCPC n'a pas plus d'informations à ce sujet.

MARCHES

10. CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE GRAND ANNECY POUR LA ZONE DES VOISINS, *votée à l'unanimité*

M. le président relate les échanges intervenus depuis quelques mois avec le Grand Annecy, compétent depuis le rattachement de l'ancien CC de la Fillière à cette entité et la nécessité d'envisager un aménagement commun de deux parties de cette zone en continuité géographique et qualifiée d'emblématique dans le SCOT.

M. Dominique Batonnet précise qu'une réunion de présentation de zone d'activité sous maîtrise d'ouvrage publique avec les propriétaires de la zone (pour la partie Cuvat et pour la partie Saint-Martin Bellevue) a eu lieu le mardi 4 juillet en présence d'élus de la CCPC et du Grand Annecy.

L'échec de la procédure devant le juge de l'expropriation par la CCPC et la signature de compromis de vente à des montants significativement supérieurs à ce que propose la collectivité sur la base de l'évaluation des domaines illustrent d'apparentes divergences d'intérêts et la manifestation de réactions passionnées.

M. Dominique Batonnet réaffirme son intérêt pour la création de cette zone d'activités et sa volonté de la maintenir en tant que telle dans le PLU (elle y figure depuis 2006).

M. Daniel Bouchet considère que les changements institutionnels ont retardé le démarrage du projet et souligne que l'accès à la partie CCPC de la zone implique impérativement un passage sur le territoire de Saint-Martin Bellevue, justifiant une coopération avec les collectivités responsables de cette partie.

Un partenariat entre l'aménageur signataire desdits compromis et les collectivités concernées est envisageable sous réserve qu'il s'engage sur les prescriptions en matière d'équipements et de viabilités.

M. le président indique que le travail se poursuit et qu'il faudra mener la réflexion sur la fiscalité professionnelle unique, dès cet automne.

11. ATTRIBUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE TYPE AFFERMAGE POUR LA GESTION DU MULTI-ACCUEIL "BRIN DE MALICE" SUR LA COMMUNE DE CRUSEILLES, *votée à l'unanimité*

M. Joël Louveau précise que cette attribution a donné lieu à une procédure spécifique conforme aux textes régissant les délégations de service public (DSP). Au terme de cette procédure et au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation, Alfa 3A, par ailleurs titulaire du contrat en concours, apparaît comme le candidat le mieux classé des 3 ayant remis une offre.

M. Jean-Marc Bouchet souligne l'engagement de diminution de la participation de la communauté de communes dans le financement de cette activité.

TOURISME

12. CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC PAR UN VEHICULE DE RESTAURATION MOBILE SUR LE SITE DES PONTS DE LA CAILLE, ***votée à l'unanimité***

M. André Vesin explique que l'office du tourisme Alter Alpa reçoit de nombreux visiteurs réclamant la possibilité de se désaltérer et de manger sur place. Il convient de répondre au besoin dans l'urgence avant de tirer un bilan à la fin de la saison estivale.

Pour ces raisons, et à l'instar de l'opération organisée aux tennis de Cruseilles, il est proposé d'installer un Food Trucks. M. Bernard Saillant estime que le prix demandé au gérant du véhicule de restauration rapide est trop dissuasif, compte tenu de l'absence de retour d'expérience à cet endroit. Il est proposé de ramener le tarif journalier à 12 euros

M. Jean-Marc Bouchet souligne qu'il est souhaitable de prolonger l'étude engagée par la MED74 et cibler les attentes des visiteurs à l'aide d'un questionnaire ; M. le président souligne que M. Noel Mercier peut également apporter son aide dans la réflexion.

M. André Vesin demande que des containers à déchets soient installés à côté de l'office, proposition soutenue par M. Jean-Marc Bouchet.

PISCINE

13. CENTRE NAUTIQUE ESPACE BERNARD PELLARIN - MODIFICATION : DU REGLEMENT INTERIEUR, DU PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS, ***votée à l'unanimité***

M. André Vesin indique aux membres du conseil communautaire qu'il y a lieu d'apporter quelques modifications au règlement intérieur actuel.

Questions diverses

M. le président rappelle les prochaines dates de réunion :

- Le mardi 5 septembre à 19 heures : bureau à Villy le Bouveret
- le mardi 19 septembre à 19 heures : conseil communautaire à la CCPC

M. Dominique Batonnet demande à prendre la parole au sujet du projet d'école. Il rappelle les différentes étapes d'un projet démarré en avril 2016 par un groupement de commandes et les inquiétudes de son conseil municipal vis-à-vis d'un projet qui n'évolue pas suffisamment rapidement à ses yeux. Il interroge donc M. le président et M. les vice-présidents délégués aux bâtiments et au scolaire sur l'avancée du projet et sur l'assurance que les délais seront respectés. M. Bernard Saillant lui confirme que le projet est toujours d'actualité et que les délais seront respectés (ouverture en septembre 2019), propos confirmés par M. François Richer qui ajoute que d'autres projets ont vu le jour et mobilisé les services.

Rythmes scolaires : M. Bernard Saillant informe les membres que l'inspecteur académique a validé la semaine de 4 jours ce jour même après quelques jours de tergiversations. Cette modification entrera en vigueur dès septembre 2017.

M. le président indique que le dossier du terrain de foot de Cruseilles et les incivilités qu'il a subies fera l'objet de discussion à la rentrée avec la volonté de prendre des dispositions satisfaisantes pour les usagers de cet équipement.

M. Vincent Humbert demande qu'une information soit donnée au sujet de l'action en justice conduite à l'encontre de la CCPC et la commune d'Andilly par des habitants d'Andilly, pour prise illégale d'intérêt. M. Joël Louveau indique que le Conseil d'Etat, saisi en appel, a confirmé le jugement initial du tribunal de Chambéry et débouté les plaignants. En dépit de cette décision qui lui est favorable, la CCPC aura à supporter plusieurs milliers d'euros de frais de justice consacrés à sa défense.

M. Julian Martinez rappelle l'installation de gens du voyage sur sa commune et reproche aux services de la CCPC ne pas avoir été réactifs pour des branchements d'eaux ; M. le Président lui rappelle son intervention sur place, l'accord du propriétaire du terrain pour cette installation et celui des gens du voyage sur une facturation de l'eau. Le départ sans anticipation des gens du voyage n'a pas permis aux services d'établir une facture pour la consommation d'eau.

M. Daniel Bouchet demande à prendre la parole ; certains élus ont été troublés par une délibération prise lors du conseil communautaire du 20 juin concernant des travaux à la Trossaz sur la commune de Cercier et sur les conditions du remboursement par la commune reporté en 2019 et souhaite que Mme Dominique Alvin s'exprime sur la situation financière de la commune, à l'origine de ce report.

Mme Alvin précise que l'analyse financière de la commune qu'elle a réalisée est publique et disponible sur le site internet de la commune de Cercier.

La commune de Cercier a connu une situation tendue jusqu'en 2015. Si les choses s'améliorent progressivement grâce à une maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, elle dispose de recettes limitées et n'a pas de réserves foncières mobilisables.

Son taux d'endettement reste stable mais la capacité d'autofinancement est nulle. Compte tenu de ses éléments, Mme Alvin estime que le report décidé par la CCPC est tout à fait justifié.

M. Guy Demolis justifie son abstention sur cette délibération par la prise en charge de la défense incendie par la commune, compétence qu'il estime devoir être assumée par la communauté de communes. M. Daniel Bouchet précise que les statuts ne le permettent pas et que la prise de la délibération s'inscrivait dans une démarche solidaire. M. Gilles Pecci propose de rediscuter les statuts et à cette occasion des investissements réalisés par les communes dans ce domaine.

M. le président remercie Mme Alvin en tant que maire et en tant que président. Il conclut la discussion en rappelant que la délibération a bien été votée et que cette clarification semblait nécessaire. Toutefois, il ajoute qu'afin d'éviter toute suspicion et de manière générale, il est souhaitable que les interrogations s'expriment lors des débats qui précèdent systématiquement tous les votes.

M. Joël Louveau rappelle les modalités d'envoi de la convocation et du dossier du conseil communautaire par voie dématérialisée, qui se substitue à l'envoi « papier ». Ce dispositif exige l'accord des conseillers concernés. Un test a été réalisé lors du dernier conseil communautaire (envoi en double). Les élus sont invités à donner leur accord écrit sur un formulaire qui leur est remis. M. Frank Giboni demande que le dossier soit également disponible sous format word pour y faire des annotations. M. Jean-Marc Bouchet demande que le signal du réseau wifi soit amélioré.

M. Bernard Saillant rappelle aux maires de communiquer le plus rapidement leurs données sur les logements afin de finaliser l'étude faite par le CAUE.